



*Point de contact national belge
pour les Principes directeurs de l'OCDE
à l'intention des entreprises multinationales.*

**Communiqué du 4 février 2016
du Point de contact national belge pour les Principes directeurs de l'OCDE
à l'intention des entreprises multinationales
relatif à la circonstance spécifique
SOCAPALM / SOCFIN / SOCFINAF -
Centre pour le Développement – Cameroun (CED Cameroun), la Fondation
Camerounaise d'Actions Rationalisées et de Formation sur l'Environnement
(FOCARFE), l'association SHERPA (France) et l'ONG MISEREOR (Allemagne).**

Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont des recommandations des Gouvernements à leurs entreprises, quel que soit le lieu où elles exercent leurs activités.

Ces recommandations portent sur plusieurs domaines comme la publication d'informations, les droits de l'homme, l'emploi et les relations professionnelles, l'environnement, la lutte contre la corruption, les intérêts des consommateurs, la science et la technologie, la concurrence et la fiscalité. En outre, les concepts de la responsabilité de la chaîne d'approvisionnement et de la diligence raisonnable (« due diligence ») ont été introduits.

Il appartient aux différents Points de contact nationaux chargés du suivi de mettre en œuvre ces Principes directeurs.

En Belgique, le Point de contact national (PCN) est présidé par un représentant du service public fédéral Economie et a une composition tripartite, comprenant les partenaires sociaux, les représentants des différents services publics fédéraux et les gouvernements régionaux.

Le rôle du PCN est, notamment, de contribuer à la résolution des questions soulevées dans des circonstances spécifiques. Le PCN facilitera l'accès à des moyens consensuels et non conflictuels tels que la conciliation ou la médiation.

Suite à son communiqué du 15 octobre 2015, le PCN Belge a été approché par la société SOCFIN afin de rouvrir la circonstance spécifique engagée depuis 2010 par quatre ONG auprès des PCN Français, Belge et Luxembourgeois.

Le PCN belge marque son accord avec cette démarche et invitera les ONG à prendre part à la réouverture de la circonstance spécifique.